

)
***OU** Si la signature a été faite devant deux*)
témoins,)
Témoin attestant la signature de _____)
Témoin :)
_____)
(Signature du témoin))
)

(Nom complet du témoin en lettres détachées)

Si la signature devant témoin s'est faite à l'extérieur du Yukon, écrire l'adresse postale du témoin :

AFFIDAVIT DU TÉMOIN

(paragraphe 47(2))

AU REGISTRATEUR :

JE DÉCLARE SOUS SERMENT/J'AFFIRME SOLENNELLEMENT QUE :

1. J'étais présent et que j'ai bien vu l'instrument ci-joint être dûment signé et souscrit par

_____.

_____.

(Nom en lettres détachées de la ou des personnes qui ont signé le document, exactement comme indiqué dans le document)

2. La ou les parties se sont identifiées et, à ma connaissance, elles ont dix-neuf (19) ans révolus.

3. Je ne suis :

(a) ni une partie à l'instrument visé;

(b) ni le conjoint d'une des parties audit instrument au sens de la *Loi sur le patrimoine familial et l'obligation alimentaire* du Yukon.

SERMENT PRÊTÉ OU ATTESTATION FAITE)
DEVANT MOI)

à _____ au(x)/en _____)

ce _____ jour du mois de (d') _____)

20 _____)

_____)
(Signature du notaire ou du commissaire))

_____)
(Nom complet en lettres détachées))

Notaire public au Yukon, ou notaire public ou)
commissaire à l'assermentation au(x)/en _____)

Mon mandat se termine le _____)

(Signature du témoin)

(Nom complet en lettres détachées)

*** Tous les notaires et les commissaires de l'extérieur du Yukon doivent apposer leur sceau; tous les notaires et les commissaires doivent écrire ou tamponner leur nom et leur titre ainsi que la date de fin de leur mandat, ou indiquer que leur mandat ne vient pas à échéance.**